

ATELIER CITOYEN #8

La réforme institutionnelle

— Lundi 19 mars —



Compte-rendu des échanges

LA RÉPUBLIQUE
En Marche !

Introduction de Pacôme Rupin

- Alors que le niveau d'engagement des Français dans la vie publique (économie solidaire, associations de quartiers...) est fort et dynamique, la défiance envers la sphère politique et publique est une réalité. La politique manque d'efficacité : chaque loi nécessite des débats parlementaires très longs et souvent répétitifs, et la politique reste une « profession réglementée » plus qu'une vocation. C'est pourquoi je souhaite poursuivre avec mes collègues du groupe un renouvellement des pratiques politiques et de nos institutions, comme nous l'avons initié avec la loi de confiance dans la vie publique.
- Ainsi, les institutions de la Ve République ont régulièrement été l'objet de débat au regard de leur efficacité et de l'organisation des différents pouvoirs. La réforme institutionnelle à venir est l'opportunité de rééquilibrer davantage nos institutions pour que leur fonctionnement soit plus fluide et plus lisible pour les citoyens, plus efficace dans la fabrique de la loi et plus proche des valeurs démocratiques que nous souhaitons défendre afin de redonner confiance aux Français dans leurs élus.
- La réforme a ainsi pour objectif de :
 - **Rendre le personnel politique plus représentatif** des Français, en favorisant le renouvellement des élites et en garantissant le pluralisme de la vie publique ;
 - **Responsabiliser davantage les politiques**, en renforçant l'exigence de probité et le rendu régulier de comptes ;
 - **Redonner de l'efficacité aux institutions**, en fluidifiant la fabrique de la loi et en renforçant le temps de contrôle et d'évaluation de celle-ci.
- Cette réforme privilégie la modification de nos institutions dans quatre orientations :
 - La réforme du **mandat** parlementaire pour une meilleure représentativité des élus ;
 - L'accélération de la **procédure** parlementaire pour légiférer plus vite et plus efficacement ;
 - La réforme de **l'organisation** des différents pouvoirs en faveur d'un système plus démocratique ;
 - **L'inscription** de nouvelles préoccupations dans la Constitution.

Pacôme
Rupin —

Restitution des travaux en sous-groupes

Quatre groupes ont échangé sur les orientations de la réforme institutionnelle. Chaque groupe ayant nommé un rapporteur en début d'atelier et s'étant prononcé sur une proposition pour chaque question, les participants ont déterminé en plénière les réponses qu'ils souhaitaient apporter aux 4 questions posées. Certaines réponses ne faisant pas consensus ont fait l'objet d'un vote afin de déterminer une position commune.

1. Quelle est la principale problématique de la vie démocratique dans les institutions de la V^e République ?

- Vous avez majoritairement évoqué la question du manque de **confiance** des citoyens dans les institutions au regard de la lourdeur de l'appareil législatif, du manque de cohérence et **d'évaluation** dans l'application des politiques votées.
- Vous avez aussi signalé le manque de pédagogie sur le fonctionnement des institutions qui provoque un sentiment d'inefficacité des politiques et par conséquent un **désintérêt** de la part des citoyens ne se sentant pas écoutés et se réfugiant dans l'abstention.

2. Parmi les mesures évoquées, laquelle vous paraît la plus pertinente ?

Vous avez voté pour deux mesures qui vous paraissaient plus importantes :

- La **généralisation de la procédure accélérée** (15 votes), afin d'optimiser le temps passé en séance, éviter la redondance des débats au Parlement et raccourcir le temps de la procédure pour plus d'efficacité des débats et des loi votées.
- La deuxième mesure que vous avez choisie est celle de **l'ajout de la proportionnelle aux scrutins des élections législatives** (12 votes). Si elle permet une meilleure représentativité des élus, certains d'entre vous ont pointé le risque d'une augmentation de la présence des partis jugés populistes. Vous avez également eu des débats sur la bonne échelle d'application de la proportionnelle et le « bon dosage ». Sur ces questions vous préférez une échelle départementale et une dose entre 10% et 25% des sièges.

Restitution des travaux en sous-groupes

3. Parmi ces mêmes mesures, laquelle vous semble la moins pertinente ?

- La mesure qui a reçu le plus de voix est l'inscription de la spécificité **Corse** dans la Constitution (17 votes).
- Sur ce sujet vous avez soulevé la question de la **décentralisation** de manière générale et des singularités de l'ensemble des régions françaises qui pourraient être favorisées dans le cadre d'un droit à la différenciation.

4. Quelle mesure/proposition qui ne figurerait pas dans cette réforme ajouteriez-vous ?

- Les différentes mesures proposées étaient majoritairement orientées vers l'amélioration de la participation citoyenne (21 votes), que ce soit au moyen de conseils citoyens, d'une transformation du Conseil Economique Social et Environnemental en chambre citoyenne par l'organisation de votations citoyennes ou en favorisant les échanges entre citoyens et élus en particulier en intégrant la **participation citoyenne dans la mission des parlementaires** afin de recueillir l'avis des citoyens sur les politiques en débat au Parlement.
- Certains d'entre vous ont aussi souhaité manifester l'importance d'une plus grande **indépendance du parquet** (6 votes) afin de restaurer la confiance des justiciables dans le système judiciaire. Une réforme des nominations des magistrats du siège est déjà avancée afin de renforcer l'indépendance du Conseil Supérieur de la Magistrature dans ce domaine.

En sommes, vous avez manifesté une adhésion à notre système de démocratie représentative tout en aspirant à une **plus grande proximité entre** élus et électeurs. C'est l'un des objectifs que je poursuis lors des ateliers citoyens pour vous faire participer à la prise de décision.

Merci de votre participation !